

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 AOUT 2015**

Affichée à la porte de la Mairie le 6 août 2015

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents ou représentés : 10

Suite à la convocation en date du **vingt-quatre juillet deux mil quinze**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **trois août deux mil quinze** à **vingt heures**, sous la présidence de Madame Stéphanie PICHELIN ; 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Etaient Présents :**

Mesdames BARON Anne Marie, PARY Isabelle, PICHELIN Stéphanie et VALLEE Coralie.  
Messieurs BOULONNOIS Frédéric, FELL Didier, FRAMBOURT Laurent, RODRIGUES Rui Pédro.

**Absents excusés et représentés:**

Messieurs BUTEZ Sylvain, PADIEU Christophe.

**Absente excusée:**

Madame CZENSZ Delphine,  
Monsieur LASSALLE Fabrice (démissionnaire)

**Absents non excusés :**

Madame SEGUIN Véronique ;  
Monsieur MORAN Éric.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance.
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/07/2015.
- \* Réseau d'assainissement collectif : demande de prêt à taux 0% auprès de l'agence de l'eau pour financer les travaux d'extension.
- \* Budget assainissement : décision modificative N° 1.
- \* Convention avec Aisne Habitat pour l'étude d'accessibilité des établissements publics aux personnes handicapées.
- \* Opération brioche : demande de subvention.
- \* Questions diverses.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Budget Eau : décision modificative N°1.

(VOTE : « Pour : 10 – « Contre » : – « Abstention » : )

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

La 1<sup>ère</sup> Adjointe a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Madame VALLEE Coralie est élu(e) pour remplir cette mission.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2015.  
Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 7 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

## RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**OBJET** : Extension du réseau d'eaux usées sur plusieurs rues

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle qu'une procédure de consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée a été lancée par la commune pour retenir l'entreprise de travaux. Une consultation a également été réalisée afin de retenir l'entreprise responsable des contrôles extérieures et celle chargée de la mission de coordonnateur SPS.

Pour les travaux d'assainissement, c'est l'entreprise Degauchy qui a été retenue pour l'extension du réseau d'eaux usées sur plusieurs rues à Pernant pour un montant de 254 597.00 euros H.T.  
Pour la mission de contrôles extérieures, c'est la société ASUR Analyses et mesures qui a été retenue pour un montant de 14 110.00 euros H.T.  
Pour la mission de coordonnateur SPS, c'est la société CFC qui a été retenue pour un montant de 1 757.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

(VOTE : « Pour » : 10 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- Autorise le maire à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces afférentes en particulier celles visées à l'article 118 du Code des Marchés Publics ;
- approuve la contenance du projet présenté par la société BEIMO, maître d'œuvre telle que définie ci-dessus
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès du CDDL
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible et l'avance à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

## BUDGET ASSAINISSEMENT

**OBJET** : Décision modificative N°1.

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe informe le Conseil Municipal du manque de crédits sur certains comptes.  
Par conséquent, La 1<sup>ère</sup> Adjointe propose les virements de crédits suivant :

**En Investissement:**

Dépenses :

Compte 2031 – 20 « Frais d'étude » = - 15 900 €  
Compte 21532 – 21 « Réseau d'assainissement » = - 20 887 €

Recettes :

Compte 001 – « Solde d'exécution reporté » = - 36 787 €

**En Exploitation :**

Dépenses :

Compte 678 - 67 « Autres charges exceptionnelles » = - 9 497 €

Compte 6811 - 042 « Dotations aux amortissements » = + 9 497 €

Après avoir entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

(VOTE : « Pour » : 10 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 ).

\* **D'EFFECTUER** les virements de crédits proposés ci-dessus.

<b><u>AISNE HABITAT</u></b>
-----------------------------

**OBJET : Convention pour l'étude d'accessibilité des établissements publics.**

Considérant qu'il est nécessaire de rendre accessible l'accès des établissements recevant du public aux personnes handicapées, la commune peut confier la mission de diagnostic de l'accessibilité à un prestataire.

Aisne Habitat propose de visiter tous les sites concernés : la mairie, l'école maternelle et primaire. Puis d'analyser leurs caractéristiques, faire une synthèse, proposer des solutions et estimer le coût financier des solutions techniques proposées.

Les frais de missions s'élèvent au prix forfaitaire de 630 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

(VOTE : « Pour » : 10 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 ).

\* **D'AUTORISER** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Aisne Habitat.

\* **DE PREVOIR** les crédits nécessaires pour cette mission au compte 611 « contrats de prestations de services » du Budget Primitif 2015.

<b><u>OPERATION BRIOCHE</u></b>
---------------------------------

**OBJET : Demande de subvention.**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

(VOTE : « Pour » : 10 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 ).

\* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2015 d'un montant de **350 €** à l'APEI (Les papillons blancs).

\* **DE PRECISER** qu'il n'y aura pas d'opération brioche en 2015.

\* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2015 au compte 6574.

## **BUDGET EAU**

### **OBJET : Décision modificative N°1.**

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe informe le Conseil Municipal du manque de crédits sur certains comptes.  
Par conséquent, La 1<sup>ère</sup> Adjointe propose les virements de crédits suivant :

#### **En Investissement:**

##### Dépenses :

Compte 21531 – 21 « Réseau d'adduction d'eau » = + 39 600 €

##### Recettes :

Compte 021 – « Virement de la section de fonctionnement » = + 43 798 €

Compte 001 – « Solde d'exécution reporté » = - 4 199 €

Compte 281351 – 040 « Amortissements » = + 1 €

#### **En Exploitation :**

##### Dépenses :

Compte 023 « Virement à la section d'investissement » = + 43 798 €

##### Recettes :

Compte 002 – « Exédent reporté » = + 43 798 €

Après entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé : (VOTE : « Pour » : 10 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 ).

\* **D'EFFECTUER** les virements de crédits proposés ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur BOULONNOIS se plaint des nuisances des quads et des motos concernant le danger pour les enfants. Que pouvons-nous faire ? CCPVA ?

\* Mme PARY demande s'il y a 2 maîtresses ou une maîtresse et un maître.  
Il y aura une directrice, une maîtresse et une ATSEM.

\* Mr FELL :

- demande des explications concernant la réserve parlementaire pour la salle du haut de la Mairie.

- demande l'explication sur l'approbation du conseil précédent concernant le huis clos sur le Procès-Verbal.

- demande pour les barrières de la lyonnaise des eaux devant chez lui,

- signale 2 fuites au 22, rue du Moinille et une chez Mme CASEZ Yvette.

Madame CASEZ, c'est fait.

\* Monsieur RODRIGUES :

- demande une marche à suivre pour les projets de la commune et identifier les projets.
- demande si les aménagements proposés par les villages fleuris seront faits dans la mesure du possible

Proposer de faire une réunion pour les projets.

\* Monsieur BOULONNOIS et Madame PARY demande plus de communication en Péricolaire.  
Pas de souci, Madame VALLEE les sollicitera.

\* Madame PICHELIN fait part de la démission de Monsieur LASSALLE Fabrice.

\* Monsieur FRAILLON :

- souligne le manque de signalétique pour les chemins de randonnées. (Problème dans les plans pour les randonneurs étrangers)

- demande ce que va devenir l'ancien café.

C'est un projet pour le périscolaire.

- demande des renseignements pour la ligne jaune côté maison DONNE + explication

- demande quand le site Internet sera accessible.

En Septembre, Madame VALLEE s'engage à faire avancer le projet.

Aisne Habitat :

Il faut demander pour la salle informatique, une évaluation pour l'étude d'accessibilité à cette salle.

La séance est levée à 21h30.

-----O-----